

*Demande de priorité
au titre du handicap (ou maladie invalidante)
ou d'une situation médicale particulière*

FICHE DE VŒUX

A renseigner par l'établissement d'origine et à adresser (avec la fiche de stage et la copie de la fiche AFFELNET de vœux) au service scolarité de la DSDEN d'accueil (ou à la DRAAF dès lors que des vœux portent sur des formations agricoles) avant le 30 mai 2023

NOM et Prénom :

Date de naissance : Sexe M F

Etablissement fréquenté en 2022- 2023 :

Classe fréquentée en 2022 - 2023 :

PPS PAI Situation médicale particulière

Joindre au dossier selon le cas :

- Les bulletins scolaires de l'année en cours
- Une synthèse de l'équipe de suivi et de scolarisation sur le projet du jeune ou la notification d'orientation de la MDPH
- L'avis médical du médecin scolaire (à placer sous pli cacheté à l'attention du médecin conseiller technique de la DSDEN)

VŒUX D'AFFECTATION

(10 vœux maximum pour les élèves de 3^{ème}, 5 vœux maximum pour les autres élèves)

	Formation	Etablissement (nom et ville)	Régime
Vœu n°1			
Vœu n°2			
Vœu n°3			
Vœu n°4			
Vœu n°5			
Vœu n°6			
Vœu n°7			
Vœu n°8			
Vœu n°9			
Vœu n°10			

AVIS DU PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Date et signature

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Date et signature